

Division des élèves et des affaires financières

Affaire suivie par :

Responsable de division

Mme Isabelle Fulminet

Tél : 05 87 01 20 76

Mél : isabelle.fulminet@ac-limoges.fr

Affaire suivie par :

Mme Catherine Lachesnais

Tél : 05 87 01 20 66

Mél : catherine.lachesnais@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat

BP 314

19011 Tulle Cedex

Tulle, le 4 octobre 2022

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles –
publiques et privées
S/C de Mesdames les Inspectrices et Messieurs
les Inspecteurs chargés de circonscription

Monsieur le Directeur
E.S.P.E. – Site de Tulle

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements – publiques et privés

Objet : Association nationale des membres de l'ordre national du mérite

Prix de l'éducation citoyenne 2023

P.J. : Règlement

Fiche de proposition de candidature

Depuis plusieurs années, les associations corréziennes des membres de l'Ordre National du Mérite et de la Légion d'Honneur proposaient des actions encourageant les initiatives citoyennes, parmi lesquelles le Prix de l'éducation civique.

Le 15 juin 2011, à l'occasion d'une cérémonie officielle à l'Hôtel des Invalides, à Paris, une convention cadre a été établie entre le ministère et l'association nationale des membres de l'Ordre national du mérite (ANMONM). Cette convention prévoit notamment que les sections départementales de cette association décernent annuellement un prix destiné à récompenser des élèves qui se sont distingués par leur comportement quotidien et la réalisation d'actions dans le champ de la citoyenneté, au sein de leur classe ou de leur établissement.

Ce prix de l'éducation citoyenne doit être aussi un signe de reconnaissance et d'encouragement donné aux équipes éducatives. Il doit permettre de mettre en évidence les qualités humaines et relationnelles des élèves au sein de leur classe, ou bien dans leur établissement, de témoigner de leur engagement responsable et solidaire, de mettre en valeur l'autonomie et l'initiative dans les domaines scolaire, éducatif et sportif, de valoriser l'engagement bénévole dans l'établissement ou dans une association.

A l'issue de l'année scolaire, les associations décerneront aux élèves sélectionnés par le jury, des récompenses, sous forme d'un diplôme, de livres, de prix en espèces, à l'occasion d'une cérémonie qui se déroulera dans les salons de la Préfecture sous les présidences conjointes du Préfet de la Corrèze, de l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des services de l'éducation nationale, des Présidents des Ordres Nationaux et de diverses autorités.

J'attache donc un intérêt tout particulier à cette action qui s'inscrit parfaitement dans le cadre des objectifs nationaux de développement et de défense des valeurs morales du civisme, de la citoyenneté et de la civilité chez les jeunes ; ainsi que pour l'ouverture des élèves sur l'autre à l'Europe et à l'international, et en conformité avec les piliers 6 et 7 du socle commun de connaissances et de compétences.

Ainsi, je vous serais très obligé de bien vouloir me transmettre vos propositions, à l'aide de

la fiche ci-jointe avant le lundi 27 mars 2023 à la :
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze
Division des Elèves et des affaires financières
Place Martial Brigouleix – 19000 TULLE

Par ailleurs, je vous serais reconnaissant de veiller aux points suivants :

- exactitude des informations mentionnées sur la fiche de proposition
- respect des dates de retour des dossiers
- explicitation des sigles utilisés pour une meilleure compréhension des dossiers
- lisibilité des dossiers.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration pour accorder à cette action l'importance qu'elle mérite et je vous en remercie.

Signé

Dominique MALROUX